

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
SECTION HÉRAULT

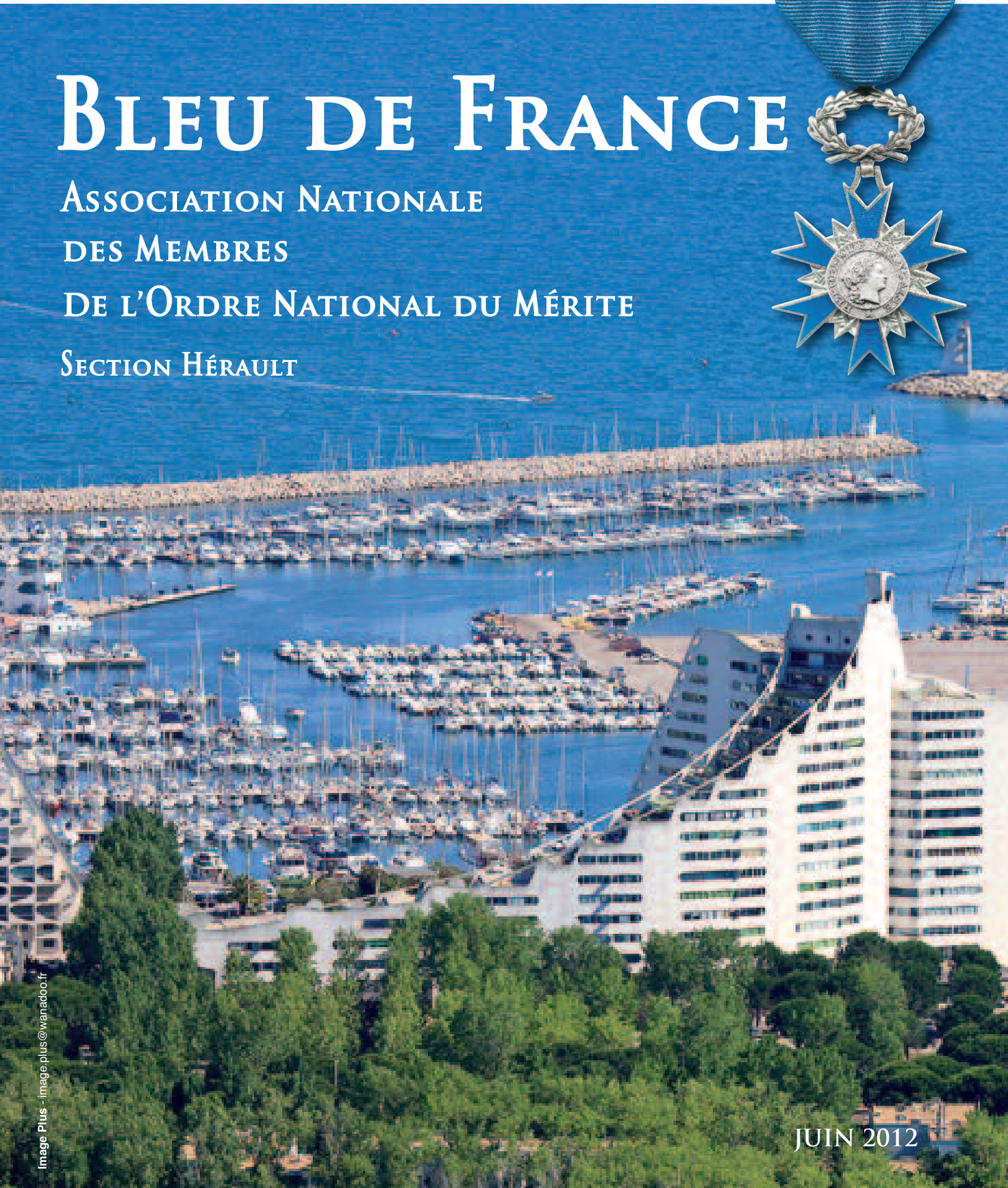


Image Plus - image.plus@wanadoo.fr

JUIN 2012

Du 12 au 15 septembre 2012 à La Grande Motte

**la section de l'Hérault accueille l'assemblée générale
et le congrès national de l'Association nationale
des membres de l'Ordre national du Mérite.**

Le mot du Président



Chers Compagnons,

L'été approche à grands pas et les prémices se font sentir avec le retour du soleil qui nous a bien manqué ces dernières semaines. Partageons l'espoir qu'il nous aide à bien récupérer, à mettre de côté tous les problèmes attachés aux différentes élections avant de nous régénérer en compagnie de nos familles et de ceux qui nous sont chers.

À mes côtés, l'équipe chargée de la préparation de l'assemblée générale et du congrès national qui se tiendront à La Grande Motte du 12 au 15 septembre prochain, travaille d'arrache pied pour que tout soit finalisé et prêt avant fin juillet permettant ainsi à nos Compagnons délégués et à leurs familles d'être accueillis chaleureusement

sans souci d'organisation matérielle. Notre objectif est de recevoir chacun en septembre avec la convivialité et la simplicité qui font notre force dans le Languedoc-Roussillon.

Il est évident que je compte sur votre présence importante, autant à l'assemblée générale du 13 septembre qu'au congrès, qui, comme vous le savez, traitera des différents aspects de la Citoyenneté. Nous nous devons de participer en force à ces deux réunions nationales qui se tiennent pour la première fois dans notre région.

Je vous lance aussi un appel, car nous avons besoin d'une vingtaine de volontaires à nos côtés pour participer à l'accueil et à l'enregistrement des délégués et de nos compagnons à leur arrivée au Palais des Congrès de La Grande Motte. Si vous avez la possibilité de nous aider dans ces domaines, je vous serais obligé de contacter notre secrétaire Jacqueline Vigneron-Vanel qui est aussi responsable de l'administration de ce congrès, par téléphone au 0 467 597 084 ou par courriel adressé à vigneron-vanel@wanadoo.fr

Il me reste à souhaiter que l'assemblée générale nationale 2012, se déroule dans un esprit le plus positif possible : cela dans l'intérêt de notre association, selon ses règles, afin de préserver l'esprit d'amitié et de fraternité qui doit être notre référence. Chacun devra oublier son ego, ses critiques, voire toutes les actions négatives entreprises par les uns et les autres par voies judiciaires et autres afin que nous puissions dire : *« J'ai été reconnu(e) pour mes actions civiles ou militaires en recevant l'Ordre national du Mérite, j'en suis fier(e). Je sais que cela n'est pas une fin en soi mais un nouvel engagement pour servir mon pays dans tous les sens du terme au sein de notre ANMONM ».*

Passons un bel été et retrouvons-nous autour de notre Président national Jean Claude Talbert en septembre prochain à La Grande Motte.

Cordialement votre.

Pierre Bourtayre

Sommaire

Le mot du Président

1 - 2 - Nos compagnons à l'honneur

3 - Organisation de la section 34 - Bienvenue aux nouveaux compagnons - Gardons en mémoire

4 à 8 Assemblée générale et congrès national ANMONM du 12 au 15 septembre 2012

9 - 10 - 11 - Orfèverie de Montpellier et du Languedoc

12 - 13 - 14 - Les jeux paralympiques

15 - Prix du Civisme 2011

16 - Commission Citoyenneté-Civisme

17 - Qu'est-ce que la citoyenneté aujourd'hui ?

18 - Commission Entraide-Solidarité

19 - La vie des secteurs géographiques

Claude Baland

Nommé directeur général de la police nationale



Claude Baland, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre national du Mérite et le général d'armée Jean-Louis Georgelin, Grand Chancelier de la Légion d'honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite. © Yvan Marcou - mars 2012

Âgé de 61 ans, il était préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault depuis 2008. Il a commencé sa carrière dans l'Éducation nationale : agrégé de géographie, il a été instituteur (1968-1969), puis professeur de géographie au lycée de Cosne-sur-Loire (Nièvre) de 1976 à 1979.

À sa sortie de l'ENA (promotion "Solidarité") en 1983, il est affecté au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation comme chef des services du recrutement et de la formation des personnels de police de Clermont-Ferrand, à la direction des personnels de police et de la formation de la police nationale. Il est ensuite nommé secrétaire général de la préfecture des Ardennes (1987), avant de revenir deux ans plus tard au ministère de l'Intérieur. Il y est successivement chargé de mission auprès du directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques (1989), puis chef du bureau du management du corps préfectoral et des administrateurs civils (1990).

L'année suivante, Claude Baland est nommé sous-préfet de Mantes-la-Jolie (Yvelines). En 1994, il retrouve à nouveau la place Beauvau, pour devenir sous-directeur du corps préfectoral et des administrateurs civils à la direction de l'administration et des affaires politiques. En 1998, il est nommé préfet, délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine. Il est nommé ensuite préfet du Gers (1999-2001), directeur de l'administration de la police nationale (2001-2004), préfet de Meurthe-et-Moselle (2004-2007), préfet de la Seine-Saint-Denis (2007-2008). Marié et père de deux enfants.

Claude Baland était le président du Comité d'honneur de la section de l'Hérault. Pierre Bourtayre, notre président départemental, se joint au comité de l'Hérault et à tous les compagnons du département pour lui adresser leurs plus sincères remerciements pour l'attention particulière qu'il a portée à notre association pendant les quatre années de l'exercice de ses hautes fonctions à Montpellier et lui souhaiter toutes les réussites dans ses nouvelles responsabilités.

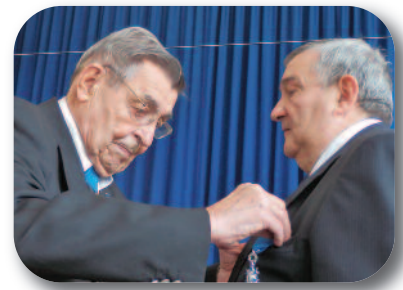
Nos compagnons à l'honneur



Mme Minanshi Charveriat, bénévolat associatif 39 ans de service, reçoit l'insigne de chevalier par le général d'armée Irastorza à Palavas le 12 juin 2012.



M. Lionel Laussédât, sculpteur, installé à Sérignan, reçoit l'insigne de chevalier par M. Raymond Couderc, sénateur, maire de Béziers.



M. Michel Saint-Blancat, ancien maire de Vias, reçoit l'insigne de chevalier par le général Pierre Hubac.



Mme Liliane Roux, médecin, lieutenant-colonel de la protection civile, a reçu l'insigne de chevalier le 2 mars 2012 à Bédarieux.



Mme Marie-Christine Cazals, vice-présidente de l'UNAFTC, a reçu l'insigne de chevalier le 1er novembre 2011.



Mme Pascale Suc, a reçu l'insigne de chevalier, par M. Gérard Maurice, président du CESER et directeur régional du Groupe Vinci, le 25 janvier 2012.



Le Dr Eric Servat, a reçu l'insigne de chevalier par M. Michel Laurent, président de l'IRD, le 20 décembre 2011.



Cette photo publiée dans Midi Libre du 29 mai 1985, titrait :

L'assemblée générale des compagnons de l'Ordre national du Mérite.

Dans le cadre verdoyant du château de la Devèze à Béziers, mis à la disposition par la ville, s'est tenue l'assemblée générale 1985 des compagnons de l'Ordre national du Mérite.

Il appartenait au président Tolosa de dresser en un bref exposé les activités de la section de l'Hérault pour l'année, et notamment, en vue du gala de l'Ordre. Il remerciait M. Georges Fontes, maire de Béziers et compagnon de l'ONM de l'aide qu'il avait bien voulu apporter à l'association. Il était procédé ensuite à l'élection du bureau dont le mandat était arrivé à son terme.

Le bureau a désormais la composition suivante : présidents d'honneur : général de CA Robert Toussaint, général de division Pierre Duchatelle, M. le recteur Georges Richard : Vice-président d'honneur : M. Léonce Olivier et en ce qui concerne les membres actifs : président départemental : Henri Tolosa ; vice-présidents : Mme Odile Belot, M. René Gonet ; secrétaire Mme Céline Scaramelli ; Trésorier : M. Marcel Campagne.



M. Roland Bigot a reçu l'insigne de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, le 2 décembre 2011 par M. Pierre Maincent, président honoraire de la section AN-MONM de l'Hérault.

Organigramme de la section de l'Hérault

suite aux élections de l'Assemblée générale du 18 février 2012
et au comité de section du 18 février 2012



Président - Administrateur national

(les 15 membres du comité sont indiqués par *)

Pierre BOURTAYRE*

Présidents Honoraires

Pierre MARCOUT

Pierre MAINCENT

Premier vice-président

Pierre VAN CRAENENBROECK*

Trésorier adjoint

Trésorier

François ZABATTA*

Conseiller civisme

Secrétaire

Jacqueline VIGNERON-VANEL*

co-responsable de la commission de l'Entraide et Solidarité

Vice-présidente
chargée de l'Entraide
et Solidarité

Renée GORLIER*

Vice-présidente
chargée des grandes
manifestations

Marie FRANCALANCI*

Vice-président
chargé de la Citoyenneté
et du Civisme

Jean CECCALDI*

Vice-président
chargé de la communication
et de l'Internet

Yvan MARCOU*

Délégué du secteur 1 - Grand Montpellier - **Robert BONBONNELLE***

Délégué du secteur 2 - Biterrois-Minervois - **Roland L'HOSTIS** - délégué adjoint - **Claude GUILLERET***

Délégué du secteur 3 - Castelnau et Pic Saint-Loup - **Philippe MANDON**

Délégué du secteur 4 - Hérault-Méditerranée et co-responsable commission Citoyenneté-Civisme - **Claude GUILLERET***

Délégué du secteur 6 - Vallées de l'Hérault et Hauts cantons - **Yvan MARCOU***

Délégué du secteur 7 - Bassin de Thau - **Bernard BOURDON**

Délégué du secteur 8 - Pays de l'Or et de Lunel - **Odette GUIRAUDOU***

Responsable du recrutement et du handicap - **Michel DOUARD***

Conseillère aux commissions Entraide-Solidarité et Citoyenneté-Civisme - **Hélène ALBERT***

Relations avec les villes - **Jean DEMACON***

Relations extérieures «jeunesse et entreprises» - **Dominique Henri PERRIN***

Conseillers aux finances - **Roland BIGOT** - **Christian GAULT**

Conseiller informatique et communication - **Hervé HEURTAUX**

Conseiller animateur des grandes manifestations - **Thierry LEFEBVRE**

Relations avec les associations patriotiques - **Jean-Pierre ORSINI**

Membre associé - **Jean-Louis ROY**

Porte-drapeau départemental - **Henri SABATIER**

Bienvenue aux nouveaux membres

au 31 mai 2012

Mme Marie-Christine CAZALS - C 1
M. Philippe MAHEU - C 1
M. Daniel MAINGUY - C 1
M. Guy SERLIEYS - C 2
M. Paul-Jacques GUIOT - C 3
Mme Florence BOUGARD - C 8

Mme Georgette ANTOINE (Vve) - C 4
M. Eric SERVAT - C 7
Colonel Frédéric ACOLATSE - C 7
Mme Liliane ROUX - C 7
M. André GRIOTTO - C 8

Gardons en nos mémoires

au 31 mai 2012

M. Pierre MOULS - C 1
M. Robert PEREMARTY - C 1
M. Charles CATHALA - C 1
M. Albert BERLAN - C 2
M. Maurice PECH - C 2

Mme Simone BOU - C 2
M. Georges PEDOUSSAUD - C 3
M. Jean ROURE - C 4
M. Claude AUROUZE - C 6



XXVIII^e Congrès

12 - 13 - 14 et 15 septembre 2012

Association nationale
des Membres
de l'Ordre national du Mérite

La Grande Motte

sera la capitale européenne de la citoyenneté

la section de l'Hérault et les sections ANMONM
de la région Languedoc-Roussillon - Sud de France
vous accueillent

Après l'assemblée générale de l'association convoquée au palais des congrès de La Grande Motte le 13 septembre 2012, le congrès national se tiendra les 14 et 15 septembre à La Grande Motte, ville créée à la demande du général de Gaulle, classée au patrimoine mondial du XX^e siècle.

Ce congrès aura, pour la première fois, un thème de réflexion qui portera sur la citoyenneté. Quatre ateliers de travail sur le sujet ainsi choisis, seront constitués et animés par d'éminentes personnalités qui présenteront leurs conclusions en séance plénière.

Madame Catherine Lalumière, ancien ministre, reconnue pour la portée de ses travaux sur la citoyenneté, ouvrira ce congrès et guidera les réflexions de chacun.

Les inscriptions des délégués de section à l'assemblée générale et de leurs accompagnants feront l'objet d'un courrier spécial adressé aux présidents de section. Toutefois afin de faciliter la réception et l'hébergement des congressistes qui participeront aussi à l'assemblée générale du 13 septembre, vous trouverez ci-après les informations utiles avec le bulletin d'inscription unique pour les 3 jours.

Nous sommes heureux de vous présenter le programme de ce congrès agrémenté de visites et d'animations qui vous permettront d'apprécier les potentialités culturelles, touristiques et gastronomiques du Languedoc-Roussillon - Sud de France, et nous vous souhaitons nombreux à partager ces grands moments de rencontre, de convivialité, de découverte et de travail.



Informations pratiques pour les transports

Pour ceux qui viennent en voiture, située entre Montpellier et Nîmes, La Grande Motte est à 20 km des sorties de l'autoroute A9. Pour ceux qui viennent en train avec une arrivée en gare Saint-Roch de Montpellier ou à l'aéroport de Montpellier, des **navettes** seront à votre disposition les 12 et 13 septembre à des horaires fixes mentionnés sur le bulletin d'inscription ci-joint, pour y cocher l'heure qui vous convient.

Programme

Mercredi 12 septembre 2012 - Palais des congrès de La Grande Motte

14 h 00 - Accueil des congressistes

16 h 00 - Réunion de la commission Monde, suivie d'un dîner de travail
- Soirée libre

Jeudi 13 septembre 2012 - Palais des congrès de La Grande Motte

08 h 30 - Accueil - Remise des dossiers

09 h 00 - 16 h 00 - Départ des excursions touristiques:

- *visite guidée de Montpellier centre historique, avec pause déjeuner (*)*

ou - visite d'un mas conchylicole à Bouzigues avec dégustation d'huîtres, suivie d'une croisière vers Sète ()*

10 h 00 - Assemblée générale statutaire de l'ANMONM

13 h 15 - Déjeuner au Palais des congrès (*)

14 h 00 - 14 h 30 - Réunion du conseil d'administration de l'ANMONM

14 h 30 - Tenue des 4 ateliers « Citoyenneté ».

Pour votre participation à ces ateliers exprimez votre choix sur le bulletin d'inscription ci-joint.

atelier 1 - Education et citoyenneté

atelier 2 - Citoyen dans la cité

atelier 3 - Citoyen et valeurs républicaines

atelier 4 - Vers une citoyenneté européenne

17 h 00 - Réception offerte par la ville de La Grande Motte - Palais des congrès

18 h 00 - Concert de jazz offert par le Conservatoire de musique de La Grande Motte et son « Big Band »

20 h 00 - Soirée décontractée sur la plage de La Grande Motte, au restaurant Le Sun 7 (*)

Vendredi 14 septembre 2012 - Palais des congrès de La Grande Motte

09 h 30 - Accueil des autorités

Ouverture officielle du congrès par Monsieur Jean-Claude Talbert, président national

10 h 00 - Conférence d'ouverture par Madame Catherine Lalumière, ancien ministre, sur le thème de la citoyenneté.

10 h 45 - Synthèse des travaux des 4 ateliers de réflexion par quatre éminentes personnalités

11 h 45 - Prise de parole des autorités

12 h 15 - Remise des Prix : Prix du Civisme national et du Prix de l'Éducation citoyenne de la section de l'Hérault

Remise de médailles de l'ANMONM par le président national

13 h 00 - Conclusions du Congrès par le président national

13 h 30 - Déjeuner au Palais des congrès (*)

15 h 00 - 16 h 00 - Visite guidée de La Grande Motte à bord d'un petit train touristique (*)

19 h 00 - Départ des navettes

Soirée de gala avec dîner au Mas Saint Gabriel à Marsillargues dans une ambiance camarguaise (*)

Samedi 15 septembre 2012

09 h 00 - 12 h 00 - Départ du Palais des congrès de La Grande Motte pour la visite guidée d'Aigues-Mortes (*)

13 h 00 - Cocktail-buffet - Novotel de La Grande Motte (*)

(*) *Sur réservation. Voir bulletin d'inscription ci-joint.*

Rendez-vous à Lille en 2014





XXVIII^e Congrès - 12 - 13 - 14 - 15 septembre 2012

Association nationale des Membres de l'Ordre national du Mérite

La Grande Motte

La Grande Motte



Bulletin d'inscription

à retourner avant le 30 juin 2012

N°

à : ANMONM - Jacqueline VIGNERON-VANEL - 86 chemin du Devès de Lobre - 34820 ASSAS

Section : N° d'adhérent(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone principal : Courriel :

Accompagné(e) de personne(s)

M. - Mme - Nom : Prénom :

N.B.: Il n'est pas programmé de cérémonies avec la présence des drapeaux des sections.

Montant des participations par congressiste qui ne comprennent ni les transports, ni l'hébergement

N.B.: les chèques seront déposés pour encaissement le 31 août 2012

Frais de dossier et d'inscription = **10,00 €.**

Jeudi 13 septembre

09h00 - 16h00 - Excursion touristique : Montpellier : **58,00 €.** x = €.

09h00 - 16h00 - Excursion touristique : Sète et Bouzigues : **45,00 €.** x = €.

13h15 - Déjeuner au Palais des congrès : **30,00 €.** x = €.

N.B. : 14h30 - Tenue des ateliers : 1 - Education et citoyenneté - ordre préférentiel
pour votre participation à ces ateliers exprimez votre choix préférentiel de 1 à 4
2 - Citoyen dans la cité - ordre préférentiel
3 - Citoyen et valeurs républicaines - ordre préférentiel
4 - Vers une citoyenneté européenne - ordre préférentiel

20h00 - Cocktail-dinatoire sur la plage de La Grande Motte (restaurant Le Sun 7) : **45,00 €.** x = €.

Vendredi 14 septembre

13h30 - Déjeuner au Palais des congrès : **30,00 €.** x = €.

15h00 - Visite guidée de La Grande Motte : **8,00 €.** x = €.

21h00 - Soirée de gala au Mas Saint-Gabriel à Marsillargues (6Km de La Grande Motte) : **75,00 €.** x = €.

pour m'y rendre, je souhaite utiliser : une navette mon véhicule m'organiser en covoiturage

Samedi 15 septembre :

09h00 - Visite guidée d'Aigues-Mortes : **18,00 €.** x = €.

13h00 - Cocktail-buffet - Hôtel Novotel de La Grande Motte : **25,00 €.** x = €.

Ci-joint chèque d'un montant de €. à l'ordre de l'ANMONM TOTAL = €.

transports et hébergements

Pour les congressistes utilisant la SNCF: Nombre de fichets pour réduction (20 %) :

Voiture (personnelle ou covoiturage) - Jour d'arrivée Heure d'arrivée

Train* gare Saint Roch - Montpellier N° en provenance de

arrivée : Jour Heure / départ : Jour Heure

Navettes : gare Saint Roch - La Grande Motte: 12 septembre: 10h 12h 14h 16h 18h 13 septembre: 11h30

J'ai réservé du : /09 au /09/2012 soit nuitées, pour personnes

à l'hôtel *(nom + lieu) : N° Tél. de l'hôtel

Je serai hébergé(e) chez l'habitant / famille / amis

** en cas de changement de dernière minute de ces informations, merci de bien vouloir informer :*

Contact congrès 2012 - Tél. 0467597084 - 0688444985 - Mail: congres2012-lagrandemotte@anmonm.com

N.B. : Pour toute annulation, la somme de 10,00 €. par dossier sera retenue par l'ANMONM pour frais engagés.

XXVIIIe Congrès - soirée de gala

XXVIIIe Congrès - soirée de gala

La soirée de gala du congrès de l'ANMONM 2012, se tiendra le vendredi 14 septembre 2012, dans une ambiance camarguaise, au mas Saint-Gabriel à Marsillargues, propriété de notre ami M. Louis Nicollin.

Auparavant, les participants pourront bénéficier d'une présentation des traditions des gardians, le vendredi de 16 heures à 16h 30, dans le grand auditorium du Palais des congrès de La Grande Motte.

Notre compagnon Bernard Bonnafy et son épouse nous feront partager leurs connaissances sur le sujet en commentant de belles images illustrant les coutumes de la Camargue et en répondant à vos questions.



Gardians et Arlésiennes.

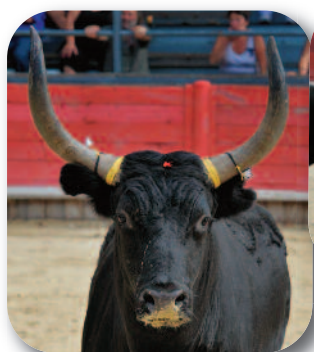


Le cheval Camargue

Pour profiter pleinement de cette soirée et vous imprégner de ce contexte si particulier, il est en effet intéressant de se pencher sur les traditions locales pour bien en comprendre les règles. Elles ne sont pas connues de tous car le périmètre de la bouvine (terme fédérateur qui recouvre les jeux taurins et les élevages) est essentiellement concentré autour de la Camargue.

S'agissant des expressions employées, un exemple : le mas Saint-Gabriel abrite une manade ; certains ignorent peut-être ce mot très local. Une manade est un élevage de chevaux et de taureaux de Camargue ; elle est dirigée par son propriétaire, le manadier. Il est épaulé dans sa tâche par un gardian salarié, le bayle, et par de nombreux gardians bénévoles, passionnés par cette activité.

Les deux animaux symboliques de la Camargue sont d'une part le petit cheval blanc, vif et rapide, monté par les gardians et d'autre part, le taureau de Camargue aux cornes en forme de lyre, ce qui le distingue de celui d'Espagne, plus lourd et aux cornes en avant.



Taureau de Camargue habillé de cocardes pour la course camarguaise



Le razeteur en action pour enlever les cocardes

Ces animaux sont élevés pour les jeux taurins qui, précisons-le tout de suite, n'ont aucun rapport avec la corrida. En Camargue, le taureau n'est pas tué en piste ; au contraire, il est adulé et classé lors des courses camarguaises, au même titre que les hommes qui l'affrontent pour enlever les attributs qu'il porte sur sa tête, comme la cocarde, pour n'en citer qu'un.

Les jeux se déroulent aussi dans les rues des villages où les jeunes se mesurent aux taureaux, sans leur faire de mal. Vous pourrez ainsi tout connaître sur les abrivados, les bandidos et autres encierros. Enfin, vous serez présentées les courses dites de nuit, où les plus jeunes s'amuse avec des vachettes. Ce spectacle, popularisé par des jeux télévisés, est pour sa part bien connu du grand public.



Les danses sévillanes agrémenteront cette soirée.



Arlésiennes et tambourinaires

Enfin on ne peut terminer ces présentations sans parler des Arlésiennes et de leur magnifique costume ainsi que des tambourinaires qui jouent du fifre et du tambourin, pour les entraîner dans une superbe farandole.

Alors venez écouter l'évocation de ces traditions hautes en couleurs et qui sentent bon la Camargue, toute proche de La Grande Motte.

XXVIII^e Congrès XXVIII^e Congrès

La Grande Motte du 12 au 15 septembre 2012

Ce congrès aura pour la première fois un thème de réflexion qui portera sur la citoyenneté. Madame Catherine Lalumière, reconnue pour ses travaux, a accepté de présider les débats afin de guider et d'enrichir les réflexions de chacun, permettant d'approcher la meilleure définition et finalité de la citoyenneté et de son évolution en France et en Europe.



Madame Catherine Lalumière

- Née le 3 août 1935 à Rennes
- Docteur en Droit public et en Sciences politiques
- Maître de conférences auprès des universités de 1960 à 1981 (Rennes, Bordeaux, Paris I)
- Députée de la Gironde (1981-1989)
- Secrétaire d'État et ministre (1981-1986) notamment secrétaire d'État chargée des Affaires européennes de 1984 à 1986
- Secrétaire générale du Conseil de l'Europe (1989-1994)
- Députée au Parlement européen (1994-2004)
- Vice-Présidente du Parlement européen (2001-2004)
- Auteur de plusieurs rapports et études notamment sur :
 - Les Droits de l'Homme dans le monde
 - La PESC (Politique extérieure et de sécurité commune) et la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense)
 - Les relations entre l'Union européenne et la Russie
 - La culture et l'Europe, la diversité culturelle, l'interculturalité
 - La fonction publique européenne et en particulier l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Membre de plusieurs associations à vocation européenne :
 - Présidente de la Maison de l'Europe de Paris
 - Présidente de la Fédération Française des Maisons de l'Europe
 - Présidente de Relais Culture Europe
 - Présidente de l'Association européenne des écoles politiques du Conseil de l'Europe (pays de la CEI)

D'autre part, quatre ateliers de réflexion seront constitués et animés par d'éminentes personnalités. Ces travaux seront présentés en séance plénière en présence de nos partenaires institutionnels et des médias.

Atelier 1 : Education et citoyenneté - animé par M. Jacques Limouzin - doyen de l'inspection d'académie, IA-IRP d'histoire-géographie et compagnon de l'ONM.

Atelier 2 : Citoyen dans la cité – animé par l'amiral Alain Béreau - Membre du Conseil d'analyse de la société (CAS) auteur de nombreux ouvrages et compagnon de l'ONM.

Atelier 3 : Citoyen et valeurs républicaines – animé par M. Eric Barrault - Délégué pour l'Éducation à la Défense au ministère de l'Éducation nationale

Atelier 4 : Vers une citoyenneté européenne – animé par Jean-Claude Gegot - Professeur honoraire d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry de Montpellier et président de la Maison de l'Europe à Montpellier.

Orfèvrerie de Montpellier et du Languedoc



Laurent Deguara

Dans le cadre de l'exposition « Travail d'Orfèvre », orfèvrerie de Montpellier du Moyen Age au XVIIIe siècle, qui se tiendra jusqu'au 30 juin 2012 au Musée Languedocien, Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France, 7, rue Jacques Cœur à MONTPELLIER, notre compagnon Laurent Deguara, président de la Société Archéologique de Montpellier, fondée en 1833, reconnue d'Utilité Publique en 1888, et du Musée Languedocien, nous propose le texte suivant, d'un grand intérêt historique pour Montpellier et le Languedoc.

Montpellier et les poinçons sous les rois d'Aragon, de Majorque et de France



Au XIIe siècle, sous l'impulsion de sa première dynastie seigneuriale, les GUILHEM, Montpellier devient une ville active, dynamique et prospère.

Par leur politique économique et matrimoniale, les GUILHEM réussissent brillamment à inscrire leur ville au cœur des grands réseaux commerciaux d'Europe.

Montpellier, très prisée des banquiers italiens, accède au rang de place financière de premier ordre, et, alliée à Gênes et à Pisé, devient une plaque tournante de redistribution des produits à forte valeur ajoutée comme les métaux précieux, les soieries, les épices... tout en exportant vers le Levant des productions rares ou locales réputées telles la « vermeilaria », drap de luxe teint en rouge, ou l'apothicairerie.

Montpellier passe alors pour la ville la plus riche entre Barcelone et Gênes, et en profite pour développer l'enseignement de la médecine et du droit à l'exemple respectivement des villes italiennes de Salerne et Bologne.

Un document daté de 1190 figurant dans le *Liber instrumentorum memorialium* (p. 405 et suivantes) atteste de l'existence à Montpellier d'une corporation d'orfèvres et d'une réglementation sur l'or et l'argent.

En 1204, le mariage de l'héritière des GUILHEM au roi Pierre II d'ARAGON, voulu et préparé de longue main par les élites économiques de la ville, ouvre de nouvelles et larges perspectives aux Montpelliérains qui bénéficient des nouveaux privilèges accordés par le roi d'Aragon tant dans ses nombreuses possessions dans le sud de la France, que dans ses états au-delà des Pyrénées.

Dès le 15 août 1204, le roi d'Aragon approuve la Grande Charte en 123 articles qui garantit les droits et libertés des habitants de Montpellier et les autorise à élire douze

prud'hommes ou consuls devant participer à la gestion de la ville.

L'article 28 de ladite Charte de 1204 concerne les orfèvres de Montpellier et stipule qu'« *En Montpellier non se fassa vaychelo dargen ni daursifin* », confirmant ainsi, mot pour mot, le document de 1190 précité.

Dès 1206, le pouvoir municipal est dans les mains d'une oligarchie de banquiers, d'importants entrepreneurs ou de grands marchands ambitieux et intrépides qui s'adonnent au commerce international. Montpellier étend encore son influence et sa puissance économique.



Le roi Jacques d'Aragon, le Conquérant, partant à la chasse dans les environs de Montpellier, vers 1260.

Sous le règne du roi d'ARAGON Jacques le Conquérant (1208-1276), son seigneur, natif de la ville, et de ses descendants en ligne cadette les rois de MAJORQUE, Montpellier va connaître près d'un siècle et demi de paix, d'immense prospérité, de floraison des Arts et des Lettres qui font de cette époque, un âge d'or, la période la plus faste qu'ait jamais connue notre cité.

L'exemple de l'année 1262 est particulièrement significatif puisque le Conquérant séjourne, avec une cour des plus brillantes, plus de six mois à Montpellier.

À cette occasion d'innombrables fêtes, cérémonies et réjouissances se succèdent dans la ville, et le roi en profite pour marier le 13 juin l'héritier du trône l'infant Pierre à la princesse Constance, fille de Manfred, roi de Sicile.

Le 20 juin 1262, le monarque et sa suite de grands seigneurs aragonais, catalans et méridionaux quittent, en grand apparat, Montpellier pour se rendre à CLERMONT-FERRAND à la rencontre du roi de France Louis IX, futur Saint Louis.

Le 6 juillet l'infante Isabelle, fille du Conquérant, est unie au dauphin de France, futur Philippe le Hardi, conformément aux stipulations du traité de Corbeil de 1258.

Sans nul doute dans les bagages du roi d'Aragon et les cadeaux destinés au roi de France et à sa cour, les pièces d'orfèvrerie de Montpellier, déjà hautement réputée, devaient tenir une place de premier choix. Dans ce contexte particulièrement favorable, l'orfèvrerie montpelliéraine est exportée dans de nombreux pays.

Le souci de préserver une telle manne en garantissant la provenance, le titre du métal, la qualité, a, sans le moindre doute, incité la corporation des orfèvres à imaginer

une marque spécifique afin d'éliminer la fraude, la contrefaçon et aussi différencier sa production de celle des autres villes.



Le célèbre poinçon montpelliérain « MOP » en lettres romanes dans un encadrement rectangulaire, qui évoluera quelque peu par la suite, sera utilisé jusque vers 1355.

Jean THUILE fixe à l'an 1220 la création du premier poinçon de ville mis en usage dans le monde occidental. Montpellier montre l'exemple, joue un rôle de précurseur et devance les capitales européennes.

N'oublions pas que Montpellier ne tombe dans l'escarcelle du roi de France qu'en 1349 quand le très médiocre roi Jacques III de Majorque vend ses droits sur la ville à Philippe VI de Valois.

En 1275, Philippe le Hardi, est-ce un hasard ? époux d'Isabelle d'Aragon ordonne à toutes les villes du royaume de France, d'adopter et d'user d'une marque ou d'un poinçon spécifique.

En 1313, Philippe le Bel, petit fils du Conquérant, confirme les dispositions prises par son père et les complète.

En 1345, une ordonnance royale enjoint à tout orfèvre de France de posséder un poinçon personnel qu'il doit insculper sur tout ouvrage de sa fabrication, dès son ébauche.

Bien que très contraignant, l'encadrement rigoureux des corporations d'orfèvres par le pouvoir royal les met, en contrepartie, au sommet de la hiérarchie des métiers artisanaux en leur assurant richesse et respectabilité.

Au XIV^e siècle l'orfèvrerie de Montpellier est toujours aussi recherchée, y compris par les Grands du Royaume.

En 1427, Montpellier se distingue une nouvelle fois et s'inscrit dans l'Histoire en instituant le premier Poinçon Date constitué de la lettre A surmontée d'un écu portant en son centre le tourteau symbole de la ville ; en 1428, ce fut le B, et ensuite les autres lettres de l'alphabet les années suivantes.



Montpellier suit désormais le sort des autres villes de France et, sous la férule d'un pouvoir de plus en plus centralisateur, se voit, par l'ordonnance de 1539, attribuer pour le poinçon de sa Monnaie, et afin de la différencier des autres, la lettre « N » qui restera son symbole jusqu'en 1790.

L'argenterie est rattachée à l'Administration des Monnaies dont les deux circonscriptions pour le Languedoc sont Toulouse (lettre M) et Montpellier (lettre N).

Après maintes tentatives de résistance, l'indépendance des corporations, en particulier celle des orfèvres qui n'obéissait qu'à l'autorité de ses propres gardes, eux-mêmes responsables devant les seuls consuls, s'amenuise avec le temps.

Le pouvoir du Juge des Monnaies et de ses agents s'affermirait tout au long du XVII^e siècle.



À partir du 25 juillet 1666, le Poinçon Date, qui pour cette année-là est la lettre « M » couronnée, est pour la première fois complété par les trois lettres « M.P.L. » qui prennent place au-dessous de ladite lettre. Ce soulignement MPL restera en vigueur jusqu'en 1784 et permettra une bien meilleure et plus rapide identification.



Hippolyte DUMAS

Si le métal employé est jugé de bon aloi, c'est-à-dire conforme au titre légal, le troisième poinçon est alors frappé.

Ce poinçon se compose généralement du symbole de la ville ou du nom de cette dernière écrit en toutes lettres ou en abrégé, et d'une lettre date, ce qui permet de discerner le lieu et l'année de fabrication de la pièce.



En 1672 apparaît la « marque du Roy » qui donne « quittance du droit de marque et de contrôle ». (Une lettre M couronnée, sommée d'une couronne royale et environnée sur chacun des deux côtés et au-dessous d'une fleur de lys).



Charge 1738-1745

Une fois la pièce terminée, l'orfèvre retourne au bureau des fermiers du Roy et paye les droits afférents. Le poinçon de décharge est alors apposé et vaut autorisation de vente. Le maître peut alors livrer l'objet à son commanditaire ou l'exposer dans sa vitrine pour lui trouver un acquéreur.



Maison Commune avec lettre date 1741-1742

Il convient sans doute ici de donner une idée du cheminement que doit désormais suivre tout ouvrage d'orfèvrerie jusqu'à la Révolution.

**CARTE D'IDENTITÉ
ou
TRAÇABILITÉ**

Après avoir ébauché l'objet à réaliser au marteau, le maître orfèvre appose son poinçon personnel qui est le plus souvent constitué de ses initiales couronnées et d'un symbole qui lui est propre : un objet, un végétal, un animal...

L'homme de l'art porte ensuite son ouvrage au bureau des fermiers du Roy où il signe une lettre de soumission l'obligeant à acquitter les droits dus à l'État en fonction du poids. Le poinçon de charge est alors appliqué par un agent de l'administration fiscale.



Décharge 1738-1745

Exemple de quatre poinçons se trouvant sur une aiguière du maître orfèvre Hypolite Dumas

La troisième étape est celle du contrôle du titre de l'argent qui s'effectue à la Maison Commune ou bureau des orfèvres. Les gardes, orfèvres élus par leur corporation pour une durée de deux années, procèdent à « l'essai », c'est-à-dire au prélèvement à l'endroit où il leur plaît, d'une petite parcelle d'argent aux fins d'analyse.

Revêtu de ses quatre poinçons qui constituent une sorte de carte d'identité indélébile et une preuve de « traçabilité » si chère à notre époque, la pièce d'orfèvrerie peut désormais narguer le temps et témoigner de l'art si beau et si noble de l'orfèvre.

Une dernière précision nous semble nécessaire : L'assemblée annuelle de la communauté des orfèvres se tient traditionnellement à la fête de Saint-Eloi de juin, fixée arbitrairement au lendemain de la Saint-Jean d'été, de sorte que tout millésime, en orfèvrerie d'Ancien Régime, est à cheval sur deux années consécutives,

Le poinçon gravé pour l'année 1775, par exemple, a servi approximativement de fin juin 1775 à fin juin 1776.

Notre compagnon Laurent DEGUARA. Président de la Société Archéologique de Montpellier et du Musée Languedocien.

La genèse du paralympisme et du sport pour handicapés physiques en France

Si les jeux olympiques ont leur légende mythologique qui nous raconte que Zeus, pourchassé par son père Kronos, aurait été confié par sa mère Rhéa aux Kourètes qui s'installèrent à Olympie. Ils y élevèrent le jeune Zeus, puis organisèrent en 884 avant notre ère les premières compétitions auxquelles, selon la tradition, participèrent les Dieux (Zeus, Apollon, Mars, Hermès...). Le paralympisme et le sport pour les personnes handicapées n'ont vu le jour qu'au milieu du XXe siècle et leur histoire est nettement moins romanesque ni glamour, dénuée de toute parure, sans déesses, ni oracles venant forger une légende et un mythe.

Si la genèse de l'olympisme trouve sa source sur le site grec d'Olympie, celle du paralympisme et du sport pour personnes handicapées est le fruit d'un seul homme qui a allumé la toute première flamme à soixante kilomètres au nord ouest de Londres: Stoke-Mandeville.



Stoke-Mandeville est un village anglais situé au sud d'Aylesbury, au nord ouest de Londres, dans le comté de Buckinghamshire. C'est une commune typiquement anglaise, comportant beaucoup de terres arables, que l'on verrait parfaitement servir de décor et d'environnement aux enquêtes de l'Inspecteur Barnaby.

Qui est ce père fondateur ?

Il s'agit de Ludwig Gutmann (3 juillet 1899 - 18 mars 1980), un neurochirurgien allemand, l'un des plus éminents neurologues d'avant la Seconde Guerre mondiale, qui travailla à l'Hôpital juif de Breslau jusqu'en 1939, lorsqu'il fut obligé de fuir en Angleterre le régime nazi.

Ceux-ci étant souvent jeunes, il imagina et mit au point une thérapie basée sur le sport: tennis de table, billard, basket-ball, tir à l'arc... Les progrès en termes de force, confiance et estime de soi étaient spectaculaires. La plupart des patients de Stoke-Mandeville pouvaient dès lors rentrer chez eux et



Le Professeur Ludwig Gutmann et le Prince Charles

En 1944, le gouvernement britannique lui demanda de fonder le National Spinal Injuries Centre (centre national des blessés de la moelle épinière) à Stoke-Mandeville près de Londres, au sein de l'Hôpital de Stoke Mandeville. En effet, 95 % des patients atteints à la moelle épinière mouraient, le plus souvent au cours des deux premières semaines. Le centre faisait partie d'un programme de réhabilitation des soldats et victimes de la Seconde Guerre mondiale. Ludwig Gutmann fut nommé directeur du centre, poste qu'il assura jusqu'en 1966. Au-delà des soins médicaux, pour le Docteur Gutmann, il était essentiel de guider ces patients dans leur réhabilitation psychologique et sociale.

repandre leur emploi antérieur. Il s'engagea passionnément pour permettre aux paraplégiques et tétraplégiques d'accéder aux sports à tous les niveaux, ce qui passait par l'adaptation des pratiques et des règles.

Il est le créateur des Jeux paralympiques et un des pères fondateurs de l'organisation d'activités sportives pour les personnes handicapées.

Le 28 juillet 1948, veille des Jeux olympiques d'été de 1948 à Londres, il organise « symboliquement » les Jeux de Stoke-Mandeville, première compétition nationale sur une seule discipline: le tir à l'arc, avec 16 concurrents (14 hommes et 2 femmes).

Ce n'est qu'en 1952 que ces jeux devinrent « internationaux » avec la présence d'une délégation des Pays-Bas.

En 1956, le CIO reconnaît ces jeux comme des jeux sportifs, Ludwig Gutmann reçut la Coupe Fearnley, une récompense pour sa contribution majeure à l'idéal olympique. Les jeux de Stoke-Mandeville passèrent alors de fins thérapeutique et médicale à une pratique compétitive pour personnes handicapées.

Cependant, l'idée d'utiliser le sport comme un outil thérapeutique n'est pas nouvelle car elle a déjà été émise par Hippocrate.

Les personnes handicapées n'ont pas attendu ni les médecins ni les associations sportives pour pratiquer leurs sports favoris. Vers les années 200-300, Galien avait déjà noté qu'en thérapeutique, les meilleurs exercices étaient ceux qui entraînaient le corps et distraient l'esprit. Il conseillait essentiellement les jeux de balle et ballon.

Paralympique origine du mot

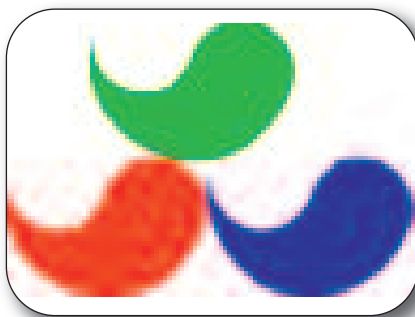
À l'origine, le nom « paralympique » était une combinaison de « paraplégique » et de « olympique ». Avec la participation d'athlètes avec différents handicaps, le terme « paralympique » est aujourd'hui défini comme la réunion de « para », préfixe d'origine grec signifiant « à côté de » ou « parallèle » et de la terminaison « lympique » des Jeux olympiques. Les Jeux paralympiques peuvent ainsi être considérés comme solidaires des Jeux olympiques bien que parallèles.

Symbole



Symbole actuel

Le logo paralympique est composé de trois motifs d'origine coréenne, des « Tae-Geuks », ressemblant à des virgules penchées sur un fond blanc. Un des symboles est vert, le second est rouge et le dernier bleu, ces couleurs étant les plus courantes sur les drapeaux. Ils représentent l'esprit, le corps et l'âme, qui sont les trois composantes de l'être humain. La devise paralympique est « l'esprit, le corps, l'âme »



Ancien symbole de 1994 à 2004

Jusqu'aux jeux de Pékin en 2008, les délégations françaises arboraient lors des paralympiques les 5 anneaux olympiques, tolérance accordée par le Comité International Olympique, propriétaire de la marque « olympique et des anneaux ». Le Comité International Paralympique, organisateur et propriétaire de l'appellation et de la marque « paralympique », a décidé, à partir des jeux de Pékin, pour des raisons de partenariats et de droits à l'image, que les délégations natio-

nales, concourant sous la bannière de leur propre comité paralympique national ne devaient plus afficher les 5 anneaux olympiques mais uniquement les 3 vagues de l'actuel symbole, ce qui a entraîné pour les jeux de Pékin la création du logo « France paralympique », œuvre du graphiste de la FFH, Didier Eche-lard.

Premiers Jeux d'été Rome 1960

L'idée de ces « premiers jeux » externalisés dans la ville olympique de Rome en 1960 est l'idée de Ludwig Gutmann et elle date de 1958 de concert avec le Professeur Antonia Maglio, Directrice du Centre National Italien des blessés de la colonne vertébrale (INAIL).

Tous deux eurent l'idée d'organiser des jeux spécifiques dans la ville olympique, comme d'ailleurs L. Gutmann le fit symboliquement en 1948 lors des jeux de Londres, dans le service de neurologie qu'il dirigeait au sein de l'hôpital de Stoke-Mandeville, que l'on peut considérer, simplicité oblige, comme « l'Olympie » du sport pour handicapés.

Dans la réalité ce furent les « IX^e jeux internationaux de Stoke-Mandeville » qui se déplacèrent d'Angleterre dans la ville olympique tout en conservant cette dénomination, sachant par ailleurs que les épreuves ne concernaient que les pratiquants en fauteuil roulant, paraplégiques, tétraplégiques ou polios à forme paraplégique.

L'idée « révolutionnaire » s'est transformée en réalité avec une volonté affichée de continuité, ce qui fait qu'à partir de Rome, tous les 4 ans des jeux seraient organisés en dehors de Stoke-Mandeville.

Puis ce furent ceux de 1964 à Tokyo, 1968 à Tel Aviv (Mexico pour les valides), 1972 à Heidelberg (Munich pour les valides) toujours sous l'appellation « jeux internationaux de Stoke-Mandeville », réservés aux seuls fauteuils. Ce n'est qu'en 1976 à Toronto (Canada) (Montréal pour les valides) que les premières personnes handicapées debout firent leur apparition (athlètes amputés exclusivement) aux jeux. Mais ce n'est qu'en 1980 à Arnhem (Pays-Bas) (Moscou pour les valides) que l'appellation fit sa première apparition pourtant ce n'est qu'en 1984 que le terme « paralympique » fut approuvé par le CIO.

Cette appellation officielle de jeux paralympiques ou paralympic games est en place depuis les jeux de Séoul en 1988 et depuis ces jeux de Corée du Sud, les paralympiques se déroulent à présent dans la même ville et sur les mêmes sites que les jeux olympiques et à partir des jeux de Barcelone en 1992, le comité d'organisation des jeux est similaire aux deux manifestations.

Comment tout cela est-il régi et sous quelle bannière ?

Par le Comité international paralympique (CIP) qui est l'instance dirigeante des sports pratiqués par des athlètes handicapés. Il est comparable au Comité international olympique (CIO), organisateur des Jeux olympiques.



Fanny Bertrand
photo Cécile Bouzon

Le CIP a été fondé le 22 septembre 1989 à Düsseldorf en Allemagne et son siège se trouve à Bonn, ancienne capitale fédérale allemande.

Les objectifs du Comité international paralympique sont :

- Superviser l'organisation des jeux paralympiques.
- Développer le mouvement paralympique.
- Promouvoir les sports paralympiques et permettre aux handicapés d'avoir accès à ces sports.
- Contribuer à un environnement sportif respectant les règles et sans dopage.

Le CIP regroupe 5 fédérations sportives internationales :

- La Fédération internationale des sports en fauteuil roulant.
- La Fédération internationale des sports pour déficients visuels.
- La Fédération internationale des sports pour personnes handicapées.
- La Fédération internationale de sports et de loisirs pour infirmes moteurs cérébraux.
- La Fédération internationale des sports pour personnes handicapées mentales.



Damine Mennella
photo Cécile Bouzon

La spécificité du Comité international paralympique est de représenter plusieurs sports et plusieurs familles de handicaps, avec en leur sein plusieurs catégories.

Le président du Comité international paralympique est Phil Craven, ancien capitaine de l'équipe anglaise de basket-ball en fauteuil roulant. Il a succédé en 2001 au Dr Robert D. Steadward.

Du 29 août au 9 septembre, Londres accueillera les Jeux Paralympiques sur les mêmes sites laissés vacants par les Jeux Olympiques. Soixante ans après les premières épreuves internationales des blessés médullaires, Londres sera le théâtre d'une unité de lieu tant souhaitée par le Pr Ludwig Gutmann.

Trois compagnons Héraultais feront peut-être partie de la délégation Française. La sélection officielle ne sera dévoilée que début juillet.

Aux jeux paralympiques de Pékin, Fanny Bertrand, Damien Mennella en Tennis de Table et Julien Taurine en Judo sont revenus auréolés de médailles, souhaitons-leur d'égaliser voire d'amplifier leurs performances. Une certitude, le destin sportif n'est jamais écrit d'avance...

« *Allez les petits !* » comme disait le célèbre commentateur rugbyistique Roger Couderc.

Nos compagnons Alain Siclis (Île de France) et Michel DOUARD (Hérault) Responsable du recrutement et du handicap



Julien Taurine
photo Didier Echelard

Prix du Civisme 2011

pour trois jeunes de Saint-André-de-Sangonis

La section de l'association nationale de l'Ordre national du Mérite de l'Hérault, qui tenait son assemblée générale le 18 février 2012 dans la salle des rencontres de la nouvelle mairie de Montpellier, sous la présidence de Pierre Bourtayre et la présence de M. Philippe Thines, délégué à l'Europe, représentant Mme Mandroux, a remis le Prix du Civisme 2011 pour la jeunesse à Simon Debray, Hugo Marneur et Alexandre Randon de Saint-André-de-Sangonis. Un supplément «compte-rendu de l'AG» est joint à cette édition de Bleu de France - juin 2012.

Que se passe-t-il lorsqu'une ancienne résistante témoigne auprès des jeunes, des élèves, du souvenir d'un engagement exemplaire pour sauver son pays, bien souvent au péril de sa vie, mais toujours volontaire et conquérante ?

La réponse nous donne l'occasion de rencontrer des jeunes mobilisés qui deviennent des passeurs de mémoire. C'est le cas dans la ville de Saint-André-de-Sangonis où Mme Paulette AYOT associe les jeunes - non seulement pour les commémorations - mais aussi en développant à leur intention au sein de l'école et en accord avec les enseignants, des projets pédagogiques sur la mémoire.

C'est ainsi que trois d'entre eux : Alexandre, Hugo et Simon font preuve depuis l'école primaire d'une attitude citoyenne exemplaire. Dès le CM1 ils vendaient des bleuets, puis de leur propre initiative ils ont décidé de s'occuper des gerbes, marquant ainsi de leur présence l'ensemble des cérémonies patriotiques ou d'ordre militaire auprès des anciens combattants.

Au collège, ils se sont inscrits et ont participé au concours national de la Résistance, entraînant d'autres élèves afin de concourir à l'épreuve collective.

Toujours dans son rôle de « passeur de mémoire » Mme AYOT, avec la complicité et l'aide financière de la Fédération Maginot, les a emmenés sur les hauts lieux de l'Histoire et nos jeunes y ont réalisé une vidéo.

Aujourd'hui nos trois jeunes sont séparés pour les études en lycée, mais continuent à s'impliquer dans toutes les cérémonies commémoratives et se donnent pour mission de communiquer aux plus jeunes du village le devoir de mémoire que Mme AYOT leur a transmis.

D'autres collégiens, aujourd'hui au collège de Saint-André-de-Sangonis, poursuivent cette mission citoyenne en rédigeant des récits historiques sous forme de bandes dessinées.

Ces 3 jeunes que nous avions signalés les compagnons du secteur Vallées de l'Hérault et Hauts-Cantons de notre association méritent amplement notre reconnaissance pour leur valeur morale. Ainsi, la commission départementale citoyenneté et civisme leur a attribué pour l'année 2011 le prix collectif du Civisme pour la jeunesse.



Remise du Prix du Civisme : Pierre Bourtayre, Simon Debray, Alexandre Randon, Paulette Ayot, Philippe Thines, Claude Guilleret, Hugo Maneur



En 2011, Mme Paulette Ayot, présidente de la section de l'AGMGAC de St. André-de-Sangonis, recevait la médaille d'or de la Fédération Maginot.

Comme nous vous l'avons précisé dans le dernier numéro de notre revue, les deux composantes "Citoyenneté" et "Civisme" sont dorénavant regroupées au sein d'une seule commission qui se mobilise activement en faveur des valeurs du civisme que nous ne cessons de rappeler régulièrement autour de nous et de promouvoir dans nos actions, mais aussi en encourageant les jeunes qui empruntent les voies citoyennes et qui s'y réalisent pleinement.

Le Civisme

Chaque année le comité récompense des jeunes de moins de 18 ans qui accomplissent - à titre individuel ou collectif - des actes de civisme et de dévouement. La plupart du temps, ce sont des gens sur le terrain, des Compagnons de chaque comité ou la presse régionale qui nous signalent un acte de courage, la conduite exemplaire d'un ou de plusieurs jeunes qui se portent au secours d'une personne en danger et, parfois, dans des conditions périlleuses. Ces dernières semaines, nous avons ainsi relevé le beau geste d'une adjointe de sécurité qui a sauté dans l'eau à Sète pour secourir une mère et son bébé ; le sauvetage d'une personne âgée à Lamalou les Bains par trois vététistes - élèves de 3^e d'un collège de Bédarieux - ou encore près de Béziers le sauvetage périlleux de la noyade d'une femme par un jeune de 12 ans qui a dû être lui-même secouru par un jeune kayakiste aidé par un gendarme. Le rôle de la commission est alors d'établir un dossier en rencontrant l'entourage des jeunes, les jeunes eux-mêmes, en attendant de sélectionner une fois par an un ou deux dossiers pour le prix départemental et, parfois, proposer certains de ces dossiers au niveau national.

L'Éducation à la Citoyenneté s'inscrit dans un parcours citoyen allant de la maternelle au baccalauréat, fondé sur la cohérence des savoirs et des pratiques, ainsi que la constante référence aux valeurs républicaines. C'est ainsi que l'association a souhaité valoriser le travail des équipes pédagogiques dans ce domaine et récompenser les élèves pour les applications citoyennes qu'ils en font dans leur vie quotidienne.

Le prix de l'Éducation citoyenne est destiné à récompenser les jeunes qui se seront investis soit de façon individuelle, soit de façon collective, ayant réalisé une action citoyenne exemplaire faisant appel à l'esprit de solidarité, au sens de l'intérêt général.

Nécessité pour les membres de la commission de communiquer sur ce nouveau prix. Nous travaillons en étroite collaboration avec les instances académiques en entretenant des relations suivies et fructueuses avec les services départementaux, même si nos investigations vont au-delà des établissements scolaires - publics et privés - puisque nous travaillons aussi avec les mairies, les CMJ, les associations d'éducation populaire... afin de prendre en compte et de récompenser l'ensemble des conduites citoyennes des jeunes.

À l'occasion du prochain congrès national de la Grande Motte, nous remettrons les premiers prix "d'Education citoyenne" décernés par le comité de l'Hérault.

La Citoyenneté mise à l'honneur le décret du 8 février 2007 prévoit que la carte électorale

des personnes inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars de l'année précédente leur soit remise lors d'une cérémonie de citoyenneté.

La commission "Citoyenneté et Civisme" de notre comité constate avec satisfaction que de nombreux maires de l'Hérault ont reçu en Mairie les jeunes majeurs. À cette occasion le premier magistrat leur rappelle les principes fondamentaux de la République "Liberté, Égalité, Fraternité", les droits des citoyens, le droit de vote, la liberté de culte et d'opinion, l'égalité devant la loi, le droit à l'entraide, à la solidarité, sans oublier de rappeler aussi certains devoirs comme le respect des lois et des droits des autres.

Un "livret du citoyen" récapitulant les principaux droits et devoirs civiques accompagne la remise de la carte électorale à la personne concernée. C'est un petit condensé de droit constitutionnel et d'instruction civique, réalisé en couleur sur du papier recyclé. Il contient une pochette pour insérer la carte électorale.

Pour la Commission, Claude GUILLERET



Qu'est-ce que la citoyenneté aujourd'hui ?

Qu'est-ce que la citoyenneté aujourd'hui ?

Les conceptions de la citoyenneté qui occupent la scène publique aujourd'hui sont tributaires des legs de l'histoire de notre civilisation et des débats contemporains qui s'efforcent de définir la Cité contemporaine.

La Grèce antique, et en particulier Athènes, nous en a légué deux aspects. C'est d'abord celui de l'*appartenance* à une communauté, fondement archaïque, venu de la nuit des temps et qui assigne l'homme au groupe qui l'a vu naître. Cette conception réduit fortement la possibilité d'entrer dans la communauté des citoyens pour un étranger au groupe et à Athènes, la barrière qui sépare le citoyen des autres hommes est une barricade. Héritage imposé et inévitable, cette dimension est contestée dans la conception républicaine¹ qui pense la nation (la communauté des citoyens) comme une adhésion et non comme un donné, comme un choix et non comme un fatum, comme le « *plébiscite de tous les jours* » cher à Ernest Renan². Toutefois, dans la pensée de Renan comme dans la réalité historique de la France, la citoyenneté d'appartenance ne s'est jamais affranchie d'une dimension héritée et construite dans le temps, celle de l'histoire partagée (notamment des sacrifices consentis en commun) et de la culture commune dont la langue est le premier support.

C'est ensuite celui de la souveraineté partagée. À Athènes libérée des rois archaïques, puis des aristocrates et enfin des tyrans, c'est pour quelques courtes décennies des Ve et IV^e siècles avant notre ère que s'est imposée l'idée d'une souveraineté du peuple des citoyens de plein exercice, c'est-à-dire peuple réduit aux mâles libres et adultes. Dans les limites de ce périmètre restreint et pour la première fois de l'histoire, la délibération, le choix des magistrats, le vote des lois et l'exercice de la justice relevèrent de citoyens souverains. Il nous en reste le principe de la souveraineté du peuple, reconquis après vingt-trois siècles, progressivement étendu par le suffrage universel et, plus tardivement, par le suffrage féminin. Bien entendu, cet attribut du citoyen est en relation avec le précédent, ce dont témoignent ses évolutions récentes, comme le vote des étrangers issus de l'Union européenne aux élections locales et débat sur le vote des autres étrangers.

Si la Rome républicaine affiche le même principe de souveraineté citoyenne que les différents comices³ sont censés concrétiser la réalité du fonctionnement de la cité ro-

maine a presque toujours exclu la plus grande partie des citoyens de la décision politique et plus encore lorsque la République est devenue l'Empire. C'est un autre attribut de la citoyenneté romaine qui lui a donné son prestige et son attrait. La citoyenneté romaine fut d'abord une citoyenneté de droits particuliers. La dévolution de ces droits fut un puissant instrument pour obtenir le ralliement et la fidélité des élites des peuples conquis et Rome n'en fut pas avare. À l'inverse d'Athènes, la citoyenneté romaine de plus en plus largement ouverte, s'étendit finalement à tous les hommes libres de l'empire⁴. Au plan juridique, elle constitue donc un premier exemple d'intégration citoyenne.

C'est aux époques modernes et contemporaines que s'est progressivement construite en France l'actuelle conception de la citoyenneté faite d'une *allégeance à l'État, du partage de la souveraineté et de droits du citoyen* qui, dans la déclaration fondatrice du 26 août 1789, sont à la fois associés et distincts des droits de l'homme. La réflexion contemporaine interpelle cette définition très politique renvoyée par ses contempteurs à l'illusion du citoyen abstrait⁵. Ainsi, le monde anglo-saxon nous tend le miroir d'une autre approche, à l'orientation plus sociale que politique, plus comportementale que fonctionnelle. C'est celle que recouvre la notion de *citizenship*, modèle englobant certes une dimension politique et juridique mais aussi celle de savoirs-être, proches à la fois de ce que l'on nomme en France la civilité et d'un ensemble de devoirs comportementaux qui renvoient au respect des règles de la vie sociale telle qu'elles sont définies par un consensus.

Sur ces fondements, les évolutions contemporaines tirent la citoyenneté dans des directions nouvelles et parfois instrumentalisées. Le voile de gloire qui illumine le mot attire les militants qui ne craignent pas décomposer la notion en inventant des citoyennetés particulières et restreintes (telle une « *écocitoyenneté* »), dont la seule finalité est de légitimer l'objet de leur engagement au prix de l'épuisement de la richesse de la notion. Pour éprouver les limites de cet affadissement, il suffit d'imaginer toutes les « *citoyennetés* » que les innombrables causes légitimes pourraient engendrer, depuis la lutte contre le tabagisme jusqu'à celle contre le sida, en passant par la défense du droit des animaux, l'amour de la paix et la contemp-tion de l'usage du téléphone portable au volant.

Plus durablement sans doute que cette instrumentalisation à des fins de communication, la citoyenneté voit désormais son sens évoluer avec celui de l'État. La progressive intégration de l'Union européenne a fait naître une citoyenneté européenne initiée par le Traité de l'Union européenne (Maastricht, 1992) qui se surimpose à la nationalité du pays d'origine. Cette citoyenneté garantit le droit de circuler et de séjourner, de travailler et d'étudier sur le territoire des autres pays membres. Elle se décline ainsi sur les plans politiques (droit de vote et d'éligibilité sous certaines conditions aux élections municipales), économique (droit d'aller travailler dans un autre pays de l'UE) mais beaucoup moins dans le domaine social. Elle comprend enfin, la protection diplomatique qui, traditionnellement réservée à un État pour ses ressortissants, pourra désormais être mise en œuvre par l'un des États membres au bénéfice de ressortissants de l'un des autres pays de l'Union européenne⁶.

À une autre échelle, d'aucun rêvent à des « *citoyens du monde* » en donnant à la formule le sens d'une solidarité universelle. L'idée est généreuse, mais elle reste métaphorique. Parce que, dans la tradition occidentale, le citoyen est indissociable de la souveraineté, il ne saurait se libérer du seul espace où celle-ci existe et qui reste celui de l'État, instrument de la nation, c'est-à-dire de la communauté des citoyens. En ce sens, il n'y a pas de citoyenneté municipale ou régionale, mais un exercice de la citoyenneté dans ces deux échelles. Dans l'Union européenne même, les individus n'accèdent à la citoyenneté qu'au travers de l'État dont ils sont les ressortissants. C'est aussi à l'échelle de l'État que la plupart des droits sont ou non garantis. Il n'y a ainsi pas de citoyen sans État, pas plus qu'il n'y a d'état de droit sans État capable de faire respecter le droit et les droits.

Jacques LIMOUZIN
Inspecteur d'académie,
inspecteur pédagogique régional

1- cf. Claude Nicolet, *Histoire, Nation, République*, Odile Jacob, Paris, 2000.

2- Ernest Renan, *Qu'est ce que la nation*, 11 mars 1882.

3- *Assemblées (curiates, centuriates, tributes) des citoyens romains.*

4- *Édit de Caracalla, en 212 après J.C.*

5- *Dans le langage médiatique contemporain, manipulateur des images mentales, « concret » c'est bien et « abstrait » c'est mal.*

6- *Aujourd'hui l'Union européenne (collectif), CNDP et CRDP de l'académie de Montpellier, 2012, p. 56-57*

1 - Vaincre la solitude

Les différents secteurs se sont investis dans l'entraide et la solidarité selon leurs fonctionnements propres et dans le cadre d'un maillage souhaité.

- **Pour le secteur 1** (Robert Bonbonnelle), dix-sept compagnons ont accepté de prendre contact avec les membres les plus âgés connus. C'est ainsi que l'on a pu faire intervenir une association d'aide auprès d'un compagnon maintenant seul. Cette dernière association ne se déplaçant pas les dimanches, deux membres du secteur 1 se sont engagés à pallier ce manque de visite quand la famille ne peut pas, à son tour, être auprès de ce compagnon. Autre exemple dans ce même secteur : les « entraideurs » se sont investis dans la recherche de collègues de promotion pour un ancien des Mines.

Et les visites ne sont pas à sens unique pourrait-on écrire ; alors qu'une sortie était prévue dans le Larzac pour découvrir les commanderies, les compagnons on pu rencontrer l'épouse d'un spécialiste des Templiers et autres Hospitaliers. Enfin, on insistera sur les visites dominicales qui comblent la solitude particulière de ce jour férié.

- **Pour le secteur 2**, (Roland L'Hostis), leur délégué a adressé à Renée Gorlier une liste de huit compagnons à contacter. La présidente leur a envoyé une lettre amicale.

- **Le secteur 3** (Philippe Mandon) a désigné dans son bureau deux responsables de l'Entraide et de la Solidarité et a créé un maillage sectoriel où un interlocuteur de proximité désigné a en charge de communication une dizaine de compagnons géographiquement proches.

- L'effectif restreint du **secteur 4** (Claude Guilleret) suppose une solidarité facilitée et déjà construite.

- **Pour le secteur 6** (Yvan Marcou), après une première rencontre, un travail d'étude géographique est à mettre en place pour organiser une solidarité dans un contexte de communes dispersées. On doit se retrouver en octobre.

- **Le secteur 7** (Bernard Bourdon) connaît une solidarité basée sur une longue expérience avec un nombre de compagnons plus facilement gérable.

- **Le secteur 8** (Odette Guiraudou) est en pleine restructuration, et, après un premier contact en janvier 2012, est prévu un projet d'investissement.

Il faut ajouter après ce tour d'horizon, que rencontrer les compagnons qui le souhaitent implique la poursuite de nos visites dans notre engagement à vaincre la solitude.

2 - Se retrouver dans des moments de convivialité

Cf. sorties évoquées dans cette revue par les comités.

3 - Partager nos domaines de compétence

Il nous faut mettre au point un cahier de référents « professionnels » qui permettent d'utiliser les compétences connues des compagnons.

4 - Les outils de la communication

On peut citer les différents listings, que ce soit ceux des compagnons volontaires ou ceux des compagnons qui souhaitent retrouver un lien social dans un lieu de communication connu.

On citera également la fiche technique à usage de l'interlocuteur de proximité pour savoir prendre contact et le garder dans la décence et l'amitié.

Et on n'oubliera pas les cartes anniversaire et les boîtes de chocolats de la Nouvelle Année pour nos compagnons les plus anciens.

5 - Apporter notre appui à d'autres associations

Par exemple, SOS Rétinite pigmentaire où Madame ROUX, présidente de l'association nous a rejoint dans le comité d'honneur.

Ou Madame AYOT pour l'association des Anciens de la Ligne Maginot, qui a été associée au prix départemental du civisme.

On terminera ce trop rapide compte-rendu en prévoyant une réunion de la commission avec les délégués des comités ou leurs représentants et tous ceux d'entre nous qui souhaitent participer à notre vie associative solidaire. Cette réunion devrait se tenir en octobre 2012.

Renée GORLIER et Jacqueline VIGNERON-VANEL

Le Larzac



Vendredi 30 mars 2012 près de 50 compagnons et amis ont répondu à l'invitation du secteur de Montpellier. Préparée par Jacques Bousquet la sortie a conduit le groupe vers les principales commanderies Templières et Hospitalières du Larzac méridional (Sainte Eulalie de Cernon, La Cavalerie, la Couvertoirade), sous la direction d'un responsable du Conservatoire du Larzac Templier et Hospitalier. Grand érudit, notre guide nous rappelle qu'après la conquête de Jérusalem en 1099, lors de la première croisade, les seigneurs ayant participé à celle-ci décidèrent, pour certains d'entre eux, de rester



Sainte-Eulalie-de-Cernon

à Jérusalem et fondèrent le royaume de Jérusalem dont la mission était de conserver celui-ci au monde chrétien. Le flot des pèlerins à Jérusalem ne cesse alors de croître au XI^{ème} et XII^{ème} siècle.

C'est ainsi que vont être créés deux nouveaux ordres religieux: celui des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (1113), avec pour mission l'hébergement et le soin aux pèlerins et un peu plus tard, l'Ordre du Temple qui assurera la sécurité des pèlerins en terre sainte.

Par ailleurs, précise notre guide La Cavalerie, la Couvertoirade, Sainte Eulalie de Cernon, témoignent de l'implantation des Templiers au XII^{ème} siècle à partir de la donation par Raymond, abbé de Gellone, de l'Église de Saint Eulalie à l'Ordre en 1152.

Les commanderies que nous visitons, fondées au milieu du XII^{ème} siècle par l'Ordre du Temple, autour d'une église et d'une maison forte, protègent un domaine agricole, dont les revenus (cultures céréalières, ovins, chevaux) servent à l'entretien et à l'approvisionnement des quelques centaines de chevaliers des deux Ordres, assurant la protection des pèlerins et des lieux saints.

Après la perte de Saint Jean d'Acre, les biens des templiers furent dévolus en 1312 aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.

La Cavalerie carrefour des routes antiques, des voies de pèlerinage, a été, au XII^{ème} siècle un établissement Templier. Son patrimoine a beaucoup souffert à l'époque des Guerres de Religion. Il est en cours de restauration, afin de participer à la présentation de l'œuvre considérable des ordres militaires.

Nous nous sommes attardés particulièrement à Sainte Eulalie de Cernon et à la Couvertoirade qui reflètent la puissance des Templiers et le quotidien des Hospitaliers. L'insécurité, dans les années 1440 a conduit les populations à se regrouper autour des églises, granges et bâtiments des Hospitaliers à se fortifier en élevant des murailles remarquablement conservées.

La Couvertoirade

garde un cachet tout particulier du fait que le village médiéval qui s'est développé au pied du château Templier n'a connu aucun bouleversement au XV^{ème} siècle car il est toujours enchâssé dans les remparts dressés par les Hospitaliers.



La Couvertoirade

Une très belle journée agrémentée par la pause repas à Saint Rome de Cernon!

Informations générales

Notre trésorier, qui veille scrupuleusement à l'euro près de nos dépenses, veille également à nos recettes qui, comme toute association, sont issues des cotisations versées par les adhérents. Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler l'attention de celles et ceux qui n'auraient pas encore acquitté leur versement et compte sur leur régularisation le plus vite possible. Le certificat fiscal vous parviendra pour votre déclaration de revenus 2012.

-oOo- RAPPEL -oOo-

	Cotisations et dons abonnement**	Total
Membre actif :		
Cotisation nationale 25 € + administration section 4 € = 29 € +€*	+ 10 €	= €
OU		
Membre bienfaiteur :		
Cotisation nationale 31 € + administration section 4 € = 35 € + €*	+ 10 €	= €

*Certificat fiscal suivra **L'abonnement à la revue « Le Mérite » est facultatif

Chèque à l'ordre de ANMONM 34

à adresser à notre nouveau trésorier : M. François Zabatta 775, rue de Pinville - 34000 Montpellier

D'autre part, il est expressément admis par la loi qu'une association déclarée en préfecture a la capacité juridique de recevoir un don manuel. Le don manuel se définit, à l'origine, comme un don en nature ou en espèces d'un faible montant. Toutefois, aucun texte ne précise un seuil au-delà duquel le terme de don manuel doit être écarté. Certains auteurs estiment qu'un don reste manuel quel que soit son montant, tant qu'il ne nécessite pas un acte notarié et n'est pas soumis à la formalité de l'enregistrement.

Le don manuel peut ouvrir droit pour un particulier à une déduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.



La traditionnelle soirée de la Bleue
se tiendra à l'occasion du
XXVIII^e Congrès national de l'ANMONM
au Mas Saint-Gabriel à Marsillargues
le 14 septembre 2012

Nous remercions tout particulièrement :

- Nos sponsors, sans lesquels il serait difficile de réaliser nos publications.
Et tout particulièrement : le Groupe NICOLLIN - BRL - SOGANET - SA JEANJEAN - France Mutualiste
Le Groupe immobilier ANGELOTTI - Le restaurant LE CLIPPER'S de La-Grande-Motte.
- Les organismes institutionnels pour l'aide et leur support logistique : Les mairies de Montpellier, de Castelnau-le-Lez, La-Grande-Motte, Fabrègues.
- Les photographes : Agence de presse Image Plus et les membres de l'ANMONM.

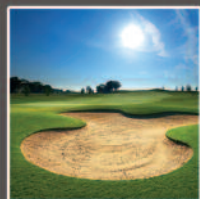
Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Directeur de rédaction et d'édition : Pierre Bourtayre (04 67 56 98 40)

Rédaction, photographies, maquette et coordination générale : Yvan Marcou

Infographie et mise en page : Image Plus - RCS Montpellier 401919006 - image.plus@wanadoo.fr - Imprimerie IMP'ACT : RCS 387502800



NOUVEAU

VILLAWGM

White Grande Motte



12 VILLAS DESIGN EXCLUSIVES
QUARTIER DU GOLF
LA GRANDE MOTTE

COMMERCIALISATION
04 67 49 39 49
www.angelotti.fr

Collecte des OM
Tri sélectif
Centre d'enfouissement technique
Propreté urbaine
Déchets industriels
Nettoyage industriel



www.groupenicollin.com

PRÉSERVONS L'ESSENTIEL



ENVIRONNEMENT

Redonnons sa place à l'homme au centre de son environnement !

ENGAGEMENT

Nous respectons vos engagements !

FIABILITÉ

Nous ne sommes pas un acteur historique par hasard

